

Note du ministère français des Affaires étrangères sur l'association des TOM au Marché commun (Paris, 5 février 1957)

Légende: Le 5 février 1957, la direction des Affaires économiques et financières du ministère français des Affaires étrangères établit une note qui rend compte des positions adoptées par les délégations nationales au sujet de l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun européen.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1957, 1er juillet-31 décembre, Annexes. Paris: Imprimerie nationale, [s.d.]. p. 199-200.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_ministere_francais_des_affaires_etrangeres_sur_l_association_des_tom_au_marche_commun_paris_5_fevrier_1957-fr-346fd2d2-c14a-43f7-8555-0334f911ef63.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Note de la Direction des Affaires économiques et financières (Paris, 5 février 1957)

(Service de coopération économique) Territoires d'outre-mer et Marché commun

A la suite des divers échanges intervenus entre les ministres des Affaires étrangères et les chefs de délégation concernant le problème des territoires d'outre-mer, il semble que plusieurs tendances se fassent jour à ce sujet au sein de la conférence de Bruxelles.

1. Dans une conception essentiellement politique de la question, le président Spaak paraît souhaiter une association des pays d'outre-mer au Marché commun, destinée à donner à l'Europe unie le prolongement de l'Eurafrique.

Les dernières propositions allemandes, en esquissant les grandes lignes d'une telle association, sont donc suffisantes pour répondre à ses préoccupations.

2. Le secrétariat de la Conférence - dont le rôle est important dans les négociations - , voit surtout dans le problème un ultime obstacle à l'achèvement du traité. Pour lui, toute solution sera bonne, dans la mesure même où elle lèvera cet obstacle.

3. Tout en étant soucieux de ne pas avoir à assumer des charges importantes outre-mer, et tout en devant ménager d'autre part les susceptibilités de l'opinion publique allemande en matière « coloniale », le gouvernement fédéral désire sans doute sincèrement parvenir à un compromis.

Ses dernières propositions ne sont certes pas plus satisfaisantes que les premières suggestions qu'il avait formulées il y a deux semaines. Mais elles marquent un esprit de conciliation qu'on ne pourrait méconnaître sans créer de graves malentendus.

4. Les Pays-Bas sont opposés à toute solution concrète immédiate. Il est possible cependant qu'ils puissent se rallier au projet allemand dans la mesure où celui-ci n'entraînera pas, pour eux, de charges financières excessives.

5. La délégation italienne est favorable à l'association des pays d'outre-mer au Marché commun. Mais elle craint une certaine concurrence en matière de capitaux et d'investissements entre les T.O.M. et le sud d'Italie. Dès lors, le document allemand, en prévoyant les contributions budgétaires des Six, peut lui paraître acceptable dans la mesure toutefois où sa contribution sera faible.

6. La Belgique avait tout d'abord été extrêmement favorable aux positions françaises. Mais au fur et à mesure que se déroule la discussion, il semble que son appui soit moins ferme.

Elle ne peut plus escompter, si telle fut jamais son intention politique inavouée, faire de Léopoldville une sorte de capitale d'une Afrique unie associée à l'Europe.

D'un autre côté, les propositions allemandes lui assurent un certain concours financier, pour les investissements sociaux et les investissements rentables, qui peut contribuer à alléger ses charges ou favoriser le développement du Congo belge, cependant qu'elle n'a pas à offrir de concessions, puisque d'ores et déjà son marché outre-mer est ouvert aux produits étrangers.

Les différentes tendances qui se font ainsi jour peuvent placer notre pays dans une position isolée, si la majorité devait en définitive se prononcer en faveur de dispositions inspirées des propositions allemandes.

Les prochaines réunions d'experts peuvent sans doute permettre d'approfondir encore l'étude du problème. Mais il convient d'éviter, en poursuivant trop longtemps cet examen sans présenter de nouvelles propositions françaises, que les positions de nos partenaires n'en viennent à se cristalliser sur la base du document allemand.

Il deviendrait en effet très difficile, dans une telle hypothèse, de faire prévaloir des formules qui, répondant à des préoccupations d'ordre politique, ménagent l'avenir sur le plan économique.